

**INTERVIEW** Vincent Morisset, administrateur de la Msa Poitou depuis 2020, a été nommé président du Comité de protection sociale des non salariés agricoles pour une durée de 5 ans.

# Détecter les difficultés et agir pour les **non salariés agricoles**

**P**ouvez-vous nous en dire plus sur le rôle et les missions du Comité de protection sociale des non salariés (CPSNS)?

Cette instance étudie et rend des avis au conseil d'administration sur les questions relatives à la protection sociale des non salariés : la prévention des risques professionnels, la santé au travail et les partenariats à décliner pour optimiser les actions sur ces domaines.

Le comité est composé essentiellement d'administrateurs des premier et troisième collèges (exploitants et employeurs de main-d'œuvre), ainsi qu'un administrateur non salarié représentant les familles.

Il agit par voie de délégation du conseil d'administration et a un rôle central dans la politique de protection sociale souhaitée par ce dernier en direction des exploitants et employeurs de main-d'œuvre



agricole.

C'est aussi un soutien important pour les agriculteurs en difficulté, notamment dans la déclinaison des différents dispositifs d'aides des pouvoirs publics. En lien avec le conseil d'administration, le comité doit distribuer de manière effective les moyens financiers mis à la disposition de la MSA Poitou, notamment les prises en charge de cotisations.

Enfin, le CPSNS a un rôle de veille et d'alerte. Par sa composition, son approche territo-

riale et son immersion dans la vie agricole, il est en mesure de remonter rapidement les difficultés de certaines filières agricoles afin que les personnels de la caisse puissent agir dans leurs relations avec le public pour apporter des réponses adaptées.

Le CPSNS peut être aussi considéré comme « un lanceur d'alerte » en direction des pouvoirs publics, pour une mobilisation rapide de dispositifs pour les filières fragilisées (par exemple la filière bio en 2023).

**Comment le CPSNS est venu en aide aux filières impactées par les crises des dernières années?**

Ces dernières années sont marquées par un accroissement important des crises, de natures diverses : conflits régionaux (Ukraine), changement climatique (canicule en 2022), épisodes sanitaires défavorables (grippe aviaire)

ou autres circonstances (crise porcine).

L'année 2022 a été fortement impactée. La MSA a ainsi mobilisé des sommes financières importantes pour soutenir la filière aviaire, exploitants et entreprises. Elle est aussi intervenue auprès d'exploitations fragilisées par des épisodes de grêle ou de gel qui ont endommagé fortement les cultures, voire réduit à néant le fruit d'une ou plusieurs années de travail.

L'émergence du conflit ukrainien a par ailleurs eu des conséquences sur la vie quotidienne de nombreuses exploitations ou entreprises agricoles qui ont été exposées à une augmentation sans précédent du prix des fluides ou intrants.

**Le plan résilience du gouvernement, pour les particuliers et professionnels, prévoit diverses mesures de soutien financier face à la hausse des**

**prix de l'énergie et des carburants. Quelles aides ont été attribuées par le comité?**

Le CPSNS a travaillé avec les services techniques de la caisse (recouvrement-contentieux) pour mobiliser rapidement le dispositif d'aides en direction des agriculteurs.

La MSA Poitou s'est vue octroyer une enveloppe pour des prises en charge de cotisations à hauteur de 2 808 573 €. 1 429 dossiers ont été traités, permettant aux exploitations de bénéficier d'un soutien allant jusqu'à 3 800 € par individu. C'est une aide réelle et importante pour de nombreux exploitants face à une flambée des prix sans précédent.

À ce jour, l'aide accordée a été portée à la connaissance de chaque exploitant agricole concerné et je ne peux que me féliciter du travail commun réalisé entre les services administratifs et le CPSNS.

MSA POITOU